

LE PEC

PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

J'aimerais travailler dans le secteur public (mairie, Ehpad, etc.) ou une association, une coopérative ou toute autre institution d'intérêt public et collectif.

Mais quand on est jeune, pas facile de savoir comment y arriver. En plus, je n'ai pas de diplôme, pas de réseau...

Tu as pensé au PEC ?
Le Parcours
Emploi
Compétences

C'est un **CDI** ou un **CDD** de **6 mois** ou plus **20h/semaine** minimum et et un salaire égal ou supérieur au SMIC

Ah oui ?
Vers qui je dois me tourner pour en savoir plus ?

Contacte **Pôle emploi**, ta mission locale la plus proche ou Cap Emploi

En PEC, vous êtes accompagnée ! Vous avez un tuteur chez votre futur employeur pour vous guider !

Mais quelle différence avec un contrat normal alors ?

Vous pouvez aussi vous tourner vers moi, votre **conseiller référent**, tout au long du parcours, quels que soient vos besoins ou vos questions.

Et donc je disposerai d'une formation ?

Oui, votre futur employeur s'engage à vous faire acquérir de nouvelles compétences. Il sera soutenu par une aide financière de l'Etat s'il vous recrute.

N'hésitez pas à parler du Parcours Emploi Compétences à votre conseiller Pôle emploi pour en savoir plus.

Retrouvez toute l'actualité de Pôle emploi sur

@ pole-emploi.fr

@poleemploi

@pole_emploi

@poleemploi

in Pôle emploi